



DNB et Orientation

Post

3ème

Collège Jacques MONOD - VILLEPARISIS



3^e 2de 1

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET

Diplôme National du Brevet

Délivré à

né(e) le

Diplôme National du BREVET

LES ÉTAPES DU BREVET

**à partir de
novembre**

Les élèves de 3^e
des établissements
publics et privés
sous contrat sont
inscrits au brevet par
l'intermédiaire des chefs
d'établissement

**dès
avril**

Épreuve
orale

**fin
juin**

Épreuves
écrites

**début
juillet**

Résultats
du brevet

**septembre
octobre**

Remise du diplôme
du brevet dans
le cadre d'une
cérémonie
républicaine

Diplôme National du BREVET

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

8 composantes évaluées au total :

Soit 8 x 50 points maximum
= 400 points maximum

Diplôme National du BREVET

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire
+ dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3h

écrit

100
POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie
(2 épreuves sur les 3).

1h

écrit

50
POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min.

oral
individuel

100
POINTS

ou

25 min.

oral
collectif

100
POINTS

Epreuves écrites : 300 points
Oral : 100 points

Diplôme National du BREVET

L'ÉVALUATION DU SOCLE 400 POINTS

400 POINTS



LES ÉPREUVES FINALES 400 POINTS

400 POINTS



L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800

Points BONUS
(aucun risque)

Enseignement de complément

Selon si objectifs d'apprentissage sont :

- atteints (10 pts)
- dépassés (20 pts)

Attention !

Possibilité de « repêchage »
=> importance du dossier scolaire

+ DE **480** POINTS
MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE **560** POINTS
MENTION
BIEN

+ DE **640** POINTS
MENTION
TRÈS BIEN



Orientation et Affectation Post 3ème

Orientation et Affectation Post 3ème

Ne pas confondre Orientation et Affectation

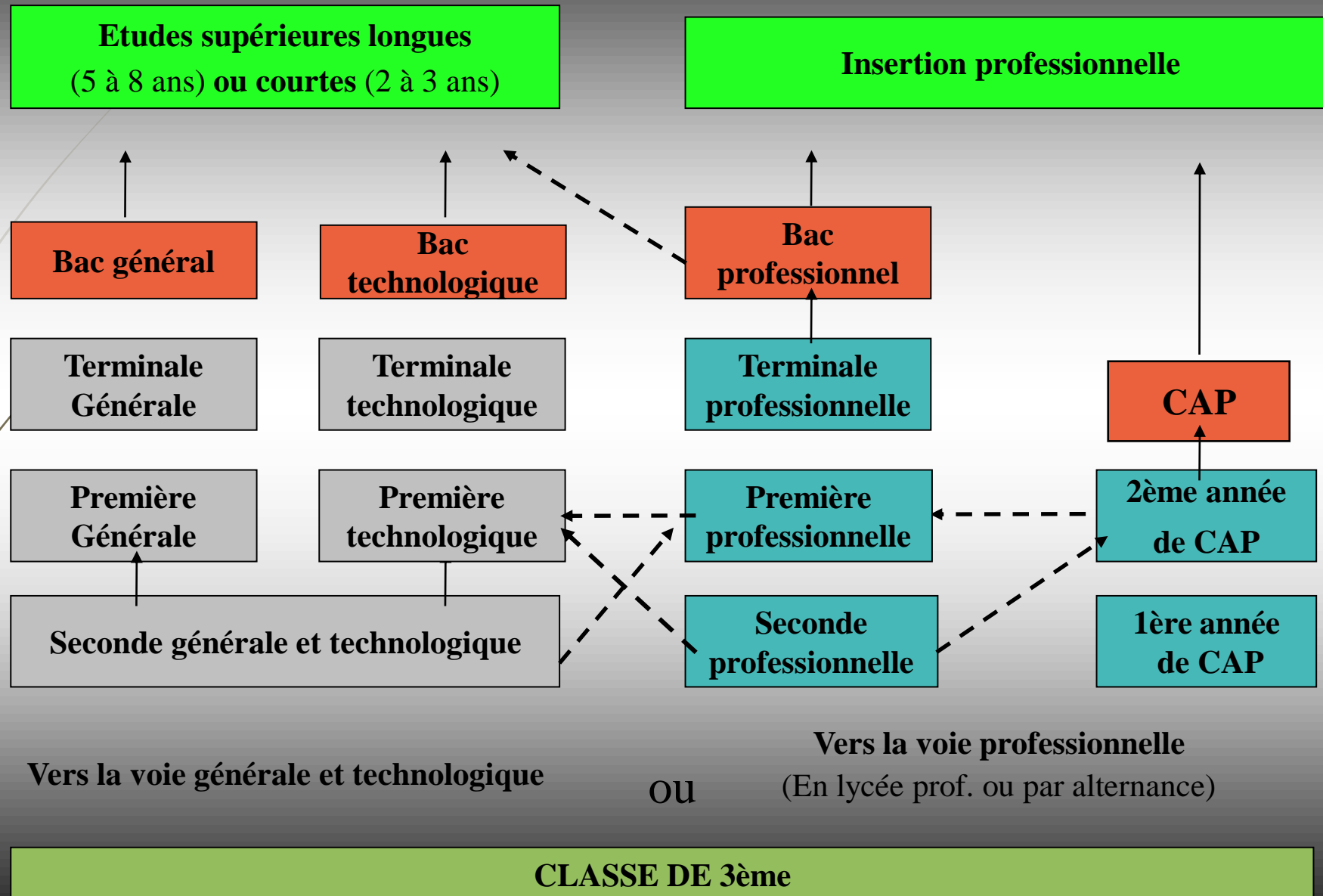
ORIENTATION : L'élève fait un choix parmi les voies d'orientation, la voie générale et technologique OU la voie professionnelle.

AFFECTATION : organisation de l'admission de l'élève dans un établissement en fonction des formations, des vœux et des places disponibles.

Orientation et Affectation Post 3ème

- La décision d'orientation de fin de 3ème ne signifie pas que l'inscription dans un établissement est automatique (en particulier pour les 2nde Pro)
- Il faut donc formuler plusieurs vœux d'orientation (2nde GT / 2nde Pro / ...) et d'affectation (choix d'établissements, ...)
- **La procédure d'affectation est informatisée, comme dans toutes les académies et répond à des règles précises**



L'orientation après la 3ème





Le Lycée Général et Technologique

La classe de 2nde GT



ENSEIGNEMENTS COMMUNS

français	4h	histoire - géographie	3h	langue vivante A et langue vivante B ¹	5h 30
sciences économiques et sociales	1 h 30	mathématiques	4h	physique - chimie	3h
sciences de la vie et de la Terre	1 h 30	éducation physique et sportive	2h	enseignement moral et civique	18 h/an
sciences numériques et technologie	1 h 30				

La classe de 2nde GT

ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS

UN ENSEIGNEMENT **GÉNÉRAL**
MAXIMUM AU CHOIX

Enseignements	Horaire hebdomadaire
Dans le domaine des arts <ul style="list-style-type: none"> • Arts plastiques • Cinéma – audiovisuel • Danse • Histoire des arts • Musique • Théâtre 	3 h
EPS	3 h
Langues et cultures anciennes	3 h
Langue vivante C	3 h
Écologie, Agronomie, Territoire et Développement durable (*)	3 h

UN ENSEIGNEMENT **TECHNOLOGIQUE**
MAXIMUM AU CHOIX

Enseignements	Horaire hebdomadaire
Management et gestion	1 h 30
Santé et social	1 h 30
Biotechnologies	1 h 30
Sciences et laboratoire	1 h 30
Sciences de l'ingénieur	1 h 30
Création et innovation technologiques	1 h 30
Création et culture design	6 h
Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (*)	3 h
Pratiques professionnelles (*)	3 h
Pratique sociales et culturelles (*)	3 h

(*) Enseignements assurés uniquement dans les LEGTA

Des enseignements communs ...

Enseignements communs	Première	Terminale
FRANÇAIS / PHILOSOPHIE	4 h / -	- / 4 h
HISTOIRE GÉOGRAPHIE	3 h	3 h
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	0 h 30	0 h 30
LANGUE VIVANTE A ET LANGUE VIVANTE B	4 h 30	4 h
ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	2 h	2 h
ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE	2 h	2 h
	16 h	15 h 30

La voie
générale
en 1ère et
en
Terminale

... et des enseignements de spécialité

- A la fin de la 2nde, les élèves qui se dirigent vers la voie générale choisissent **trois enseignements de spécialité qu'ils suivront en première** (4h hebdomadaires par spécialité)
- A la fin de l'année de 1ère, ils choisissent, parmi ces trois enseignements, les **deux enseignements de spécialité qu'ils poursuivront en classe de terminale** (6h hebdomadaires par spécialité)

Les enseignements de spécialité

Mathématiques

Physique-chimie

Sciences de la Vie et de la Terre

Sciences économiques et sociales

Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques

Humanités, littérature et philosophie

Langues, littératures et cultures étrangères et régionales

Numérique et sciences informatiques

Sciences de l'ingénieur

Littérature, langues et cultures de l'Antiquité

Arts (arts plastiques ou arts du cirque ou musique ou théâtre ou cinéma-audiovisuel ou danse ou histoire des arts)

Biologie écologie (dans les lycées agricoles uniquement)

La voie
technologique :
un bac appliqué

8 BACS AU CHOIX Les séries technologiques sont organisées autour de grands domaines de connaissances liées aux différents secteurs d'activités : industrie et développement durable, biotechnologies et expérimentations de laboratoire, management et gestion, secteur de la santé et du social, arts, etc.

S2TMD SCIENCES ET TECHNIQUES DU THÉÂTRE,
DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

STAV SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'AGRONOMIE ET DU VIVANT

STD2A SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DU DESIGN ET DES ARTS APPLIQUÉS

ST2S SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LA SANTÉ ET DU SOCIAL

STHR SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE L'HÔTELLERIE ET DE LA RESTAURATION

STI2D SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE L'INDUSTRIE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

STMG SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DU MANAGEMENT ET DE LA GESTION

STL SCIENCES ET TECHNOLOGIES
DE LABORATOIRE

La Voie Professionnelle



Le Lycée Professionnel

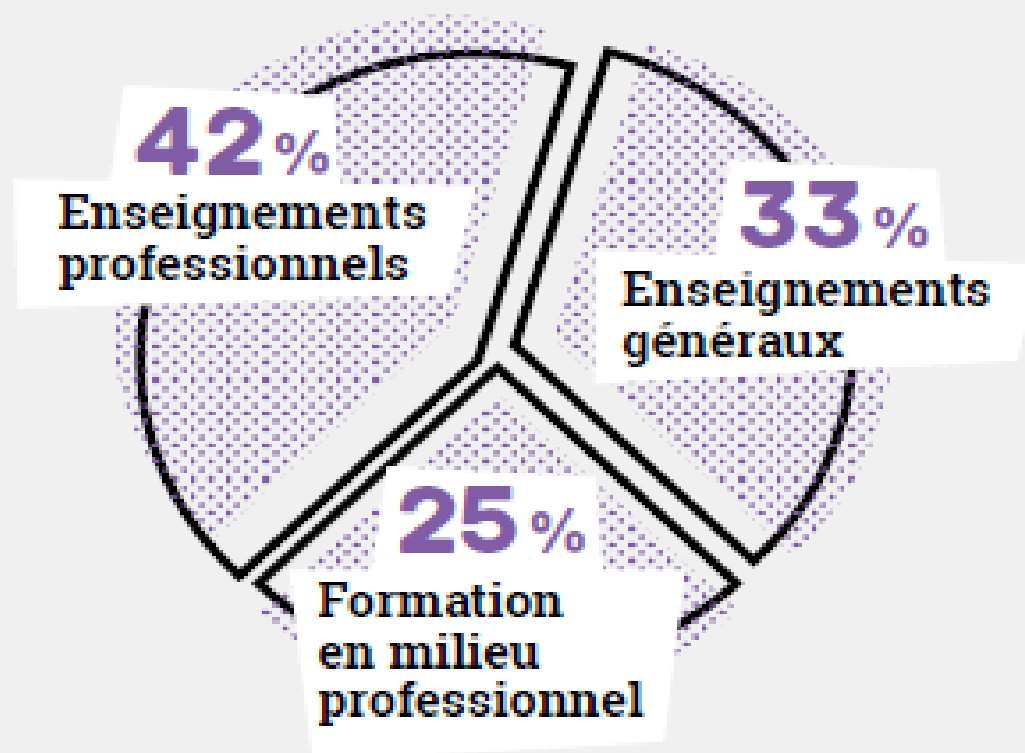
FACILITER L'ACCÈS AU MONDE PROFESSIONNEL ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Le Lycée Professionnel ...

De nouvelles manières d'apprendre

Répartition horaire en lycée professionnel (seconde, première et terminale)



La Voie Professionnelle

Les CAP et les Bacs Professionnels peuvent se préparer

Sous statut scolaire :

en Lycée Professionnel Public ou Privé
(avec des périodes de stages en entreprise).

Les bacs pro autour de Villeparisis

<https://bacprovilleparisis.site123.me/>

En apprentissage :

En CFA

(Centre de Formation
d'Apprentis)

Démarches à entreprendre

par le jeune et sa famille:

recherche d'un maître

d'apprentissage, signature du
contrat et inscription au CFA

Calendrier

lundi mardi mecredi jeudi vendredi samedi dimanche

1 2 3

7 8 9 10

16 17

13 14 15 16 17 18 19 20

20 21 22 23 24 25 26

27 28

Le calendrier

Le Calendrier

1er Trimestre
« **JE REFLECHIS** »

SE QUESTIONNER
(sur Soi, intérêts,
capacités, etc.)

DISCUTER
(Famille, Professeur(e)
Principal(e), PsyEN, ...)

2ème Trimestre
« **J'EXPERIMENTE** »

EXPERIMENTER
(Stages, mini-stage en
lycée et LP)

VISITER (JPO, Forums,
etc.)

DIALOGUER (Tables
rondes, etc.)

3ème Trimestre
« **JE DECIDE** »

**FORMULER SES
VŒUX**

**AVIS
D'ORIENTATION**

AFFECTATION
(Procédure
informatisée sur
internet)

DEBUT JUILLET

**INSCRIPTION DANS
L'ETABLISSEMENT
D'AFFECTATION**

Le Calendrier

2ème trimestre : vœux **provisoires** portant sur une voie d'orientation (et non sur un lycée)

=> le conseil de classe émet un avis (**FAVORABLE / RESERVE / DEFAVORABLE**)

3ème trimestre en Mai :

1) vœux définitifs d'ORIENTATION (2nde GT / 2nde PRO), début mai;

2) puis vœux définitifs d'AFFECTATION, fin mai.

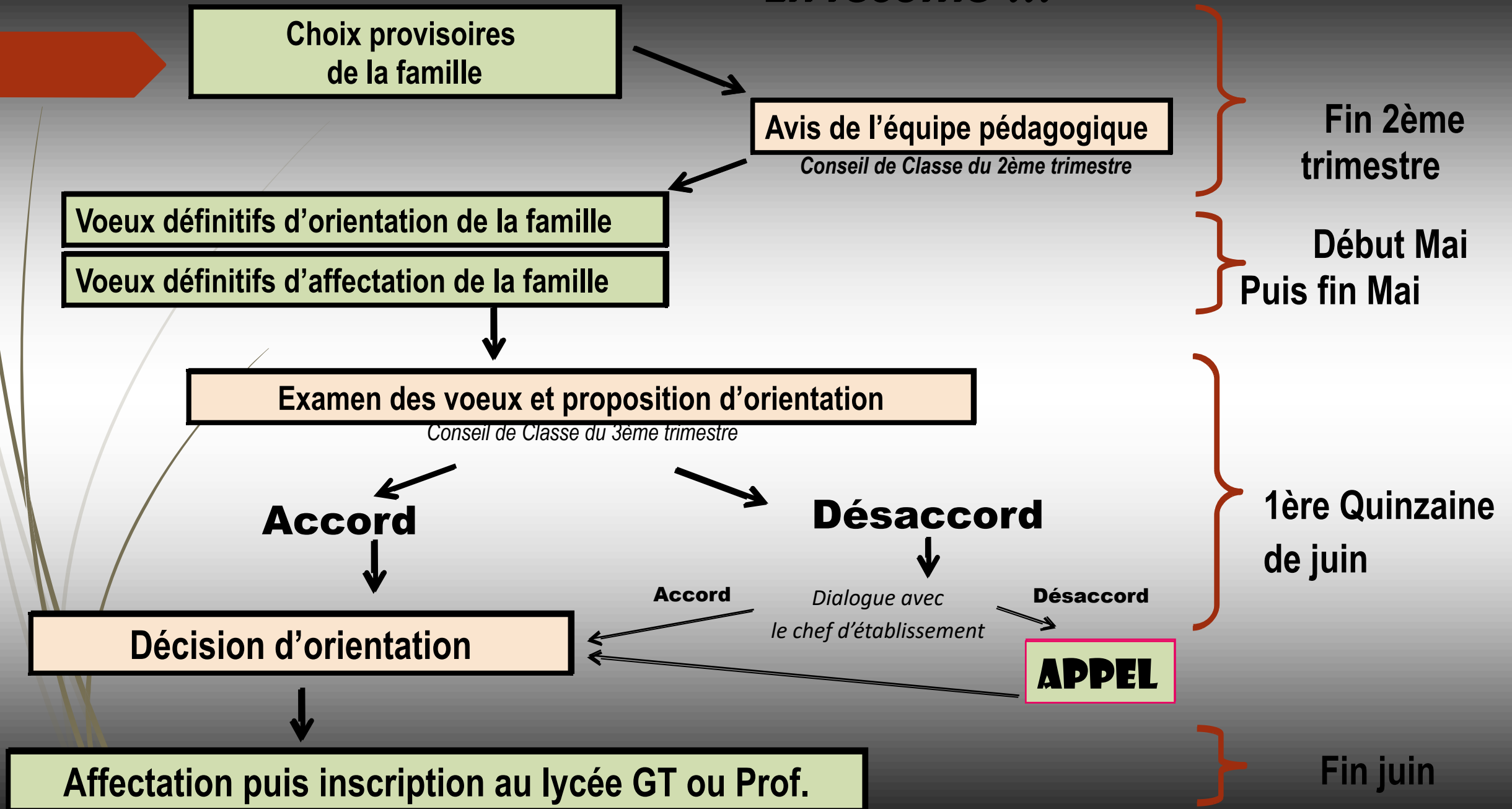
=> Le conseil de classe examine les vœux et arrête une décision d'orientation (*1ère quinzaine de juin*)

=> Décision d'affectation : Fin juin (*décision visible sur internet*)

Après fin juin : procédure d'inscription dans les établissements scolaires (téléinscription)

(ne pas partir en vacances de manière anticipée ...)

En résumé ...





PROCEDURE

Procédures d'affectation



Procédures
d'affectation

Affectation en Seconde Professionnelle

Les places sont limitées par filière

Traitement informatique (pour la plupart des filières) qui prend en compte :

Les résultats des élèves sur l'année de 3ème avec des coefficients attribués, sur chaque champ disciplinaire, en fonction de chaque filière demandée

Le niveau de maîtrise, pour chacune des 8 composantes du socle.

Ces éléments donnent, informatiquement, un total de points qui permettra d'affecter les élèves en fonction du nombre de places.

Difficultés pour obtenir certaines filières « tendues », ne pas s'arrêter sur un seul vœu



Procédures
d'affectation

Affectation en Seconde GT

L'élève est affecté en fonction de son lieu d'habitation.

- Le lycée de secteur n'est plus déterminé par la scolarisation au collège d'origine mais par le lieu de résidence => retour au lycée de secteur. Si l'élève ne souhaite pas retourner dans son lycée de secteur, il devra faire un vœu dérogatoire.

- Tout élève qui demande un vœu dérogatoire, une 2nde GT contingentée ou non sectorisée, une 2nde sciences et technologie hôtellerie restauration (STHR) doit aussi émettre un vœu pour son lycée de secteur afin d'écartier tout risque de ne pas être affecté

- Un candidat souhaitant être affecté dans un lycée pour une 2nde GT autre que son lycée de secteur, en raison de motifs prédéfinis, peut formuler une demande de dérogation à la carte scolaire. Un seul vœu dérogatoire est autorisé, quel que soit le rang du vœu. Le vœu dérogatoire porte sur un établissement.

[Attention] Une demande de dérogation validée ne garantit pas l'inscription dans un enseignement optionnel particulier ou une section européenne. L'affectation dans l'établissement obtenue par dérogation est définitive même si l'enseignement optionnel ou la section européenne ne peut pas être suivi.

Psychologue Education Nationale : Mme Lavoie, sur RDV au collège (élève seul, élève + parents, ...)

✓Le Professeur Principal

✓Equipe de direction

✓Portes Ouvertes dans les LGT / LP

✓Stages

✓Sites internet du collège :

<http://www.college-jacques-monod.websco.fr/>

✓Site internet ONISEP

✓Le Centre d'Information et d'Orientation

**Des personnels
ou des
ressources
à votre
disposition ...**